



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 42

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

OBJET : Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	7
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	6	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 9 décembre 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 17 décembre 2025, dans le bureau des élues du CCAS située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, élues par le Conseil Municipal.

Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrice représentée :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

Administrateurs excusés:

Monsieur Baptiste NOUGUIER, Conseiller municipal, Administrateur élu
Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Monsieur François LASSALLE-CLaux, Administrateur nommé

Administrateur absent: /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 18 DEC. 2025

HÔTEL DE VILLE - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - 92300 LEVALLOIS

TÉL. : 01.49.68.30.00
www.ville-levallois.fr

Accusé de réception en préfecture
092-209200424-20251217-20251242-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

**BUDGET PRIMITIF 2026
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°35 du Conseil d'administration du CCAS du 24 novembre 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2026 de la Ville de Levallois, voté le 17 décembre 2025,

Vu la maquette budgétaire transmise dans les délais fixés à l'article L5217-10-4 du CGCT,

VU le projet de Budget Primitif 2026 du CCAS proposé par Madame la Présidente,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : D'adopter le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Levallois pour l'année 2026 arrêté, en équilibre, en section de fonctionnement à 4 150 000 euros et en section d'investissement à 500 000 euros.

ARTICLE 2 : De voter le budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale :
- au niveau du chapitre en section de fonctionnement
- au niveau du chapitre en section d'investissement.

Fait et délibéré, les Jours, Mois et An que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



**Acte publié électroniquement
le 18 DEC. 2025**